



## Communiqué de presse du SNUipp-FSU 23 :

Comité Technique Académique du mardi 14 janvier 2014 :

### **0 SUR 13 POUR LES ECOLES DE LA CREUSE !!!**

#### **DES AMBITIONS AFFICHÉES QUI NE DÉPASSERONT PAS LE STADE DE L'INCANTATION...**

Aujourd'hui 14 janvier 2014 se tenait un Comité Technique Académique au Rectorat afin notamment de répartir les 13 postes alloués à l'Académie de Limoges pour les écoles de l'Académie quand 295 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2014. En effet, ce sont les moyens alloués au Limousin lors du Comité Technique Ministériel, sur les 2415 créations de postes budgétées au niveau national par le Parlement. Le SNUipp-FSU reconnaît l'inversion de la tendance budgétaire qui a vu l'Académie perdre 165 postes entre la rentrée 2008 et la rentrée 2012. Le SNUipp-FSU reconnaît les moyens alloués pour la formation initiale des maîtres. Mais cette inversion s'accompagne de la réduction des surnombres budgétaires présents dans les départements de l'Académie dans une proportion plus importante : **il en résulte une baisse continue des moyens réels à disposition de l'Académie sur les 2 dernières rentrées également** (cf tableau p2). Il y a toute les chances qu'il en soit également ainsi l'année prochaine. Dans ces conditions, le SNUipp-FSU ne peut que constater que cette dotation n'est pas à l' hauteur des ambitions affichées...

La FSU a donc proposé le vœu suivant qui a été voté à l'unanimité : *« La dotation premier degré ne permettra pas de mettre en œuvre les orientations ministérielles (plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, décharge des directeurs). Les suppressions d'emplois dans le second degré préfigurent de nouvelles dégradations des conditions d'encadrement dans les établissements. C'est pourquoi les élus des personnels exigent une dotation nettement amplifiée pour l'académie de Limoges. »*

**Le Recteur a pourtant proposé une répartition des 13 postes pour le 1er degré entre les 3 départements : 10 pour la Haute-Vienne (225 élèves supplémentaires attendus), 3 pour la Corrèze(62 élèves supplémentaires attendus), 0 pour la Creuse(8 élèves supplémentaires attendus). Proposition refusée à l'unanimité. Le CTA sera donc reconvoqué mercredi 22 janvier 2014.**

Il est bien évident, dans ces conditions, que la Creuse verra les conditions d'accueil des élèves se dégrader. Il n'y donc rien à attendre de cette carte scolaire. Les engagements du Ministre ne seront pas tenus : l'engagement nouveau de 2 jours de décharge pour les directeurs d'école représente à lui seul 1 poste et demi !!! **Chaque priorité nationale réellement mise en œuvre dans le département se fera au détriment d'autres secteurs** : la baisse des effectifs par classe dans telle école se fera au détriment d'une autre, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans se fera au détriment du remplacement, le développement de la formation des personnels n'aura pas lieu... Le Plus de Maîtres que de Classes, dispositif phare vanté par le Ministre, se fera sans doute, comme cette année, en modifiant l'appellation d'un poste, sans pour autant le pourvoir...

Pourtant, si l'objectif est bien la réussite de tous les élèves, il est incontestable que le développement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, du Plus de Maîtres que de Classes, de la Formation, le rétablissement des EMALA seraient bien plus efficaces que la seule mesure de « Refondation de l'Ecole » qui sera visible dans le département : la semaine de 4,5 jours.

**Qui peut encore penser, sans même évaluer la mise en œuvre de cette réforme, que le simple fait de prendre le chemin de l'école le mercredi matin suffira à améliorer la réussite des élèves ?** Le débat doit pourtant aussi se poser en ces termes quand on observe les budgets qui sont mobilisés par les collectivités locales et les familles pour mettre en œuvre cette mesure très contestée. **L'enjeu pour notre école, c'est bien la réussite de tous les élèves qui se construit d'abord sur le temps scolaire. Les vraies priorités sont donc les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.**

Bref, la priorité au primaire, difficilement perceptible à la rentrée 2013, ne le sera pas plus en 2014 avec une dotation qui ne permet que d'absorber la hausse démographique. Dans ces conditions, la mise en œuvre des priorités affichées ne dépassera pas le stade de l'incantation et devra donc encore attendre !!!

A Guéret, le 14 janvier 2014

#### **Contacts :**

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72

|                                 | Corrèze |        |              | Creuse |       |              | Haute Vienne |        |       | Académie |        |              |          |              |
|---------------------------------|---------|--------|--------------|--------|-------|--------------|--------------|--------|-------|----------|--------|--------------|----------|--------------|
|                                 | 2012    | 2013   | Solde        | 2012   | 2013  | Solde        | 2012         | 2013   | Solde | 2012     | 2013   | Solde 13-12  | Prev R14 | Solde 14-13  |
| Postes budgétaires <sup>1</sup> | 1071,5  | 1077,5 | +6           | 595    | 596   | +1           | 1536         | 1549   | +13   | 3202.5   | 3222.5 | +20          | 3235.5   | +13          |
| Sumombres <sup>2</sup>          | 33.5    | 15.3   | -18.2        | 23.5   | 11.6  | -11.9        | 30.7         | 18.5   | -12.2 | 87.7     | 45.4   | -42.3        | ?        | ?            |
| Total                           | 1105    | 1092.8 | <b>-12.2</b> | 618.5  | 607.6 | <b>-10.9</b> | 1566.7       | 1567.5 | 0.8   | 3290.2   | 3267.9 | <b>-22.3</b> | 3235.5   | <b>-32.4</b> |
| Elèves                          | 18888   | 18893  | +5           | 8672   | 8615  | -57          | 30129        | 30060  | -69   | 57689    | 57568  | -121         | 57863    | 295          |

**Postes budgétaires<sup>1</sup>** : Nombre de postes alloués à l'Académie par le Ministère à la suite du vote par le parlement du budget de l'Education Nationale

**Sumombres<sup>2</sup>** : Nombre de moyens à disposition de l'Académie pour l'année scolaire au-delà des postes budgétaires